



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/621

Approbation d'une convention de groupement entre l'Institut national de recherches archéologiques préventives et la Ville de Lyon / Service archéologique pour la réalisation d'une fouille archéologique située au 5 rue Saint Jean (Lyon 5e)

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

SEANCE DU 25 ET 26 MARS 2021

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1^{ER} AVRIL 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 19 MARS 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 8 AVRIL 2021

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme HENOCQUE Audrey

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme FRERY, M. BLANCHARD, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BRUVIER HAMM (pouvoir à M. GENOUVRIER)

ABSENTS NON EXCUSES :

2021/621 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE GROUPEMENT ENTRE L'INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHES ARCHEOLOGIQUES PREVENTIVES ET LA VILLE DE LYON / SERVICE ARCHEOLOGIQUE POUR LA REALISATION D'UNE FOUILLE ARCHEOLOGIQUE SITUEE AU 5 RUE SAINT JEAN (LYON 5E) (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 9 mars 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon, au travers de son service archéologique (SAVL), s'est engagée dès 2015 aux côtés de l'Institut national de recherches archéologiques préventives (Inrap) - établissement public national à caractère administratif (EPA) de recherche placé sous la double tutelle des ministères chargés de la culture et de la recherche - dans une démarche de collaboration, dans l'objectif de s'associer dans l'exercice de leurs missions de service public, répondant en cela aux préconisations du Ministère de la culture. Ce rapprochement a donné lieu à la signature d'une convention-cadre soumise au Conseil municipal, signée le 3 février 2016 pour une période initiale de 5 ans, et reconduite expressément pour une nouvelle période de 5 ans. Ainsi que le prévoit la convention en son titre III, un avenant d'application annuel vient préciser les conditions de mise en œuvre de projets de collaboration scientifique entre les deux structures.

Au titre de cette collaboration, le SAVL et l'Inrap conviennent aussi régulièrement de se constituer en groupement conjoint afin de candidater pour la réalisation de fouilles archéologiques et de collaborer scientifiquement à la mise en œuvre de ces opérations.

C'est le cas pour la fouille prescrite par l'Etat (DRAC Auvergne-Rhône-Alpes, Service régional de l'Archéologie) en lien avec l'opération prévue sur le bâtiment situé 5 rue Saint Jean à Lyon 5^{ème}, pour laquelle l'Inrap a été désigné mandataire pour répondre à la prescription émise par l'Etat (arrêté de prescription n° 2017-987 du 31 août 2017) concernant le projet d'aménagement.

Il convient au titre de cette opération conjointe avec l'Inrap de formaliser une convention de groupement.

Ce projet de fouille du 5 rue St-Jean à Lyon 5^{ème}, en collaboration avec l'Inrap, est envisagé depuis 2017 et attendait validation par l'assemblée des copropriétaires, ce qui est chose faite depuis fin décembre 2020. Les caractéristiques architecturales de l'immeuble l'identifient comme un édifice de la renaissance. Malgré les remaniements, il présente des éléments architecturaux anciens. L'étude du bâti prescrite par l'Etat en accompagnement du chantier de restauration devra établir la chronologie relative des différentes parties du bâtiment, la fouille archéologique est organisée en deux tranches.

La recette découlant de l'intervention du SAVL représente un montant de 11 885 €HT au titre des deux tranches prévues pour cette opération (pour un montant total de recette pour le groupement de 62 928,63 €HT, incluant le coût des moyens mécaniques nécessaires à l'opération).

Vu l'avis du Conseil du 5^e arrondissement ;

Oùï l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville
- Vie étudiante ;

DELIBERE

- 1- La convention de groupement susvisée, relative à l'intervention de la Ville de Lyon / Service archéologique avec l'Inrap dans le cadre de la réalisation de la fouille archéologique du 5 rue Saint Jean, à Lyon 5^{ème}, est approuvée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention et tous les documents afférents à cette opération de fouille.
- 3- La recette résultant de cette opération sera imputée sur le budget du service archéologique dans opérations archéologiques, sur le programme FPREVSA, ligne de crédit 99474, nature 70684, fonction 318.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET